

En 2022, 39 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans sont en situation de privation matérielle et sociale, soit 25 points de plus que dans l'ensemble de la population du même âge.

Les personnes handicapées sont trois fois plus souvent en situation de privation matérielle et sociale

Une personne est en situation de privation matérielle et sociale si elle ne peut pas couvrir, pour des raisons financières, les dépenses d'au moins cinq des treize éléments de la vie quotidienne jugés nécessaires ou souhaitables¹. En 2022², 39 % des personnes handicapées³ (indicateur GALI) âgées de 16 à 64 ans et vivant en ménage ordinaire sont dans cette situation, contre 14 % de l'ensemble de la population du même âge (graphique 1). Les personnes handicapées sont ainsi trois fois plus souvent en situation de privation matérielle et sociale que la population dans son ensemble. Elles déclarent systématiquement plus souvent ne pas pouvoir couvrir chacun des treize éléments en jeu dans le calcul de cet indicateur.

Entre 2013 et 2022 (hors 2021), la part de personnes dans cette situation varie peu dans l'ensemble de la population (graphique 2), mais fluctue un peu plus chez les personnes handicapées. En 2022, l'écart de 25 points entre les personnes handicapées et la population générale pour cet indicateur est le plus important observé depuis 2013.

Une personne handicapée sur deux déclare ne pas pouvoir partir en vacances, contre une sur quatre dans l'ensemble de la population

En 2022, trois dépenses font particulièrement l'objet de restrictions, chez les personnes handicapées comme dans l'ensemble de la population : faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros, remplacer

des meubles hors d'usage et partir en vacances une semaine par an. Mais les privations ne sont pas du même ordre de grandeur pour les personnes handicapées et pour l'ensemble de la population. L'écart le plus important concerne les vacances : en 2022, 51 % des personnes handicapées déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, partir en vacances une semaine par an contre 23 % de l'ensemble de la population, soit près de 30 points d'écart.

Plus d'une personne handicapée sur trois (36 %) déclare ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière payante pour des raisons financières, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population (15 %). Une personne handicapée sur trois (29 %) déclare ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent sans consulter quelqu'un et ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs, contre une personne sur dix dans la population dans son ensemble.

Un quart des personnes handicapées ne peuvent pas chauffer leur logement correctement

En 2022, un quart des personnes handicapées n'ont pas les moyens de maintenir son logement à une bonne température, soit deux fois plus que dans la population dans son ensemble (10 %). Les personnes handicapées rencontrent deux fois plus souvent des difficultés pour rembourser leurs emprunts ou payer leur loyer et leurs factures (19 % contre 10 %). Elles sont aussi trois fois plus nombreuses à ne pas pouvoir recevoir leurs proches chez elles pour un repas ou un verre, pour des raisons financières (18 % contre 6 %). ■

Pour en savoir plus

- > Baradji, E., Dauphin, L., Eideliman, J.-S. (2021, février). [Comment vivent les personnes handicapées – Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité](#). DREES, Les Dossiers de la DREES, 75.
- > Albouy, V., Gleizes, F., Solard, J. (2023, juillet), [La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022](#). Insee, Insee Focus, 304.

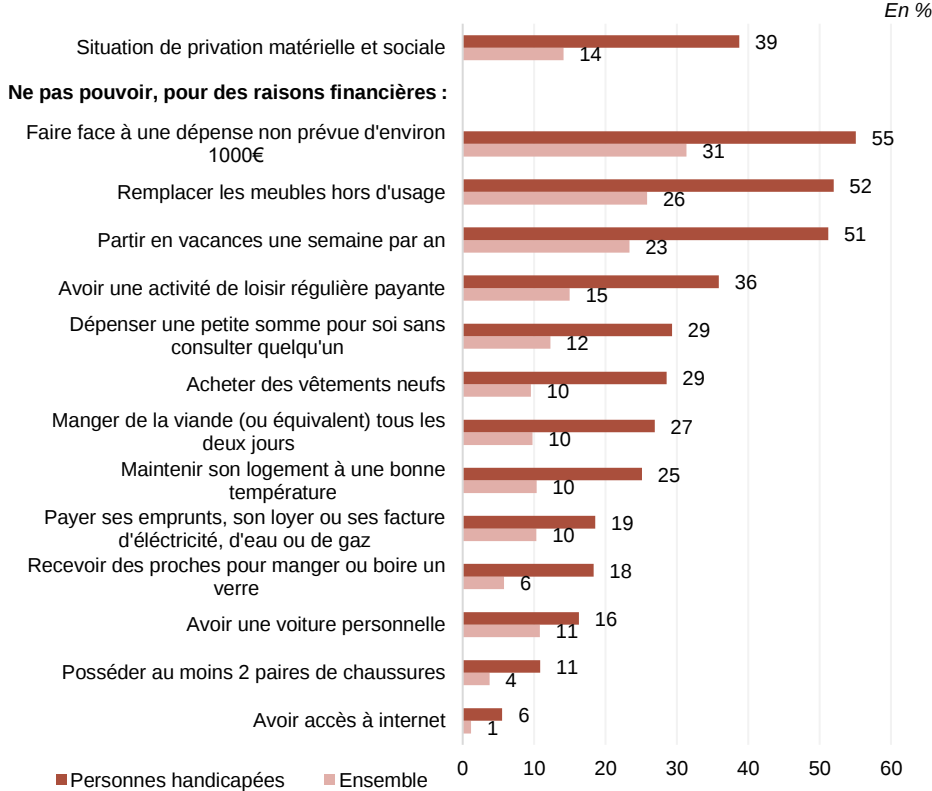
¹ L'indicateur de **privation matérielle et sociale** remplace l'indicateur de **pauvreté en conditions de vie** dans l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie de l'Insee (annexe 1 *Les sources statistiques*) depuis 2020.

² Les données de l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2023 ne sont pas

disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage. C'est donc SRCV 2022 qui a été exploitée.

³ Les personnes handicapées sont celles ayant déclaré être « fortement limitées » dans les activités que les gens font habituellement depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé (indicateur GALI).

Graphique 1 Privation matérielle et sociale et privations déclarées en 2022

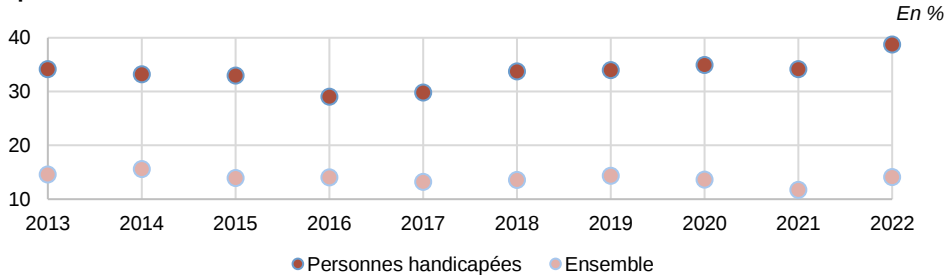


Lecture > En 2022, en France métropolitaine, 39 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans sont en situation de privation matérielle et sociale, et 55 % ne peuvent pas faire face à une dépense non prévue d'environ 1 000 euros pour des raisons financières. Ces proportions s'élèvent à 14 % et 31 % respectivement dans la population générale.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 64 ans et vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie 2022, traitements DREES.

Graphique 2 Part de personnes en situation de privation matérielle et sociale depuis 2013



Lecture > En 2022, en France métropolitaine, 39 % des personnes handicapées sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 14 % de la population générale.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 64 ans et vivant dans un logement ordinaire.

Sources > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie 2013 à 2022, traitement DREES.